

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 18 DECEMBRE 2018

Lieu : Salle des fêtes à Vaux et Chantegrue - 20 h.

Votants :

Bannans	Claude Dussouillez	X
	Louis Girod	X
Bonnevaux	Monique Brulport	X
	Jean-Louis Néault	Pouvoir à M. Brulport
Boujailles	Gérard Paulin	X
	Fabrice Picard	X
Bouverans	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	X
Bulle	Michel Gresset	X
	Dominique Ménétrier	X
Courvières	Bernard Girard	X
	Eric Liégeon	X
Dompierre les Tilleuls	Michel Beuque	X
	Jean-Claude Trouttet	X

Frasne	Philippe Alpy	Pouvoir à C. Dussouillez
	Isabelle Elisabeth	Pouvoir à G. Paulin
	Maud Franey-Saillard	Pouvoir à G. Perrin
	Guy Perrin	X
	Hélène Poulin	Pouvoir à D. Vallet
	Bruno Trouttet	Pouvoir à X. Vionnet
	Denis Vallet	X
La Rivière Dugeon	Hervé Claudet	X
	Christian Vallet	X
	Yannick Vuittenez	X
Vaux et Chantegrue	Pascal Lanquetin	X
	Pierre Nicod	X
	Xavier Vionnet	X

Secrétaire de séance : Cyril VALION

Ordre du jour :

**INTERVENTION DU CHEF D'ESCADRON PRUNIAUX
APPROBATION Du COMPTE-RENDU DU 27 NOVEMBRE 2018
ADMINISTRATION GENERALE**

Présentation des deux nouveaux collaborateurs, Vincent Bertus et Pascal Marguet

Définition des actions d'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales

Actualisation du pacte financier et fiscal

FINANCES

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ZAE : réévaluation du prix de vente de la terre végétale

TOURISME

Information sur l'assemblée générale de constitution de l'office de tourisme

ENFANCE-JEUNESSE-SOLIDARITE

Renouvellement de la convention de partenariat avec le relais petite enfance (CCAS de Pontarlier) par avenant n° 14-2019

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Motion du Département du Doubs relative à l'augmentation des charges de fonctionnement du SDIS

Calendrier prévisionnel des réunions de Bureau et de conseil communautaire

Rappel de la cérémonie des vœux le vendredi 11.01 à 19 h à Vaux et Chantegrue

Mr le Maire de Vaux et Chantegrue accueille l'assemblée et souhaite la bienvenue au chef d'escadron Pruniaux et au major Bencetti présents pour le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Mr Le Président ouvre la séance.

1) - INTERVENTION DU CHEF D'ESCADRON PRUNIAUX

Le chef d'escadron Pruniaux remercie Mr le Président d'avoir répondu favorablement à sa demande d'intervention en conseil communautaire, dans la continuité de précédentes présentations qu'il a faites dans diverses communautés de communes.

Il est accompagné du major Bencetti qui est attaché à la brigade de Pontarlier de laquelle 9 des 10 communes de la CFD dépendent, hormis Vaux et Chantegrue qui dépend de la brigade des Hôpitaux.

Mr Pruniaux fait une présentation concise de la police de sécurité au quotidien (PSQ) à l'appui d'un diaporama, en précisant que l'échelon retenu pour l'application de la PSQ est l'arrondissement. Il indique qu'il essaiera d'apporter des corrections dans la communication des informations aux élus quelques fois oubliés.

Quelques points abordés :

- 2 jours d'ouverture complets à Frasné et à Levier depuis un an, pour rééquilibrer les plages d'ouverture avec Pontarlier ;
- Horaires d'ouverture réaménagés à Pontarlier en fonction de l'affluence liée à la saison climatique et à la saison touristique ;
- Prise en compte de plaintes hors les bureaux grâce à des moyens mobiles ;
- Possibilité de dépôt pré-plainte en ligne ;
- Meilleur accompagnement des victimes postérieurement à leur dépôt de plainte par l'envoi de courriels ;
- Renforcement de la proximité et de la relation de confiance avec la population (élus, commerçants, agriculteurs...), indispensable à la bonne conduite des missions. Exigence que les nouvelles recrues aillent au contact, ce qu'elles ont du mal à faire.
- Développement des partenariats et du continuum de sécurité par l'intermédiaire d'un conseiller sûreté et d'un conseiller territorial de prévention de la délinquance ;
- Développement de la co-production de sécurité (communication pas SMS par exemple)
- Recherche du continuum de sécurité via la gendarmerie, l'ONCFS (*Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage*), la douane, la police municipale, etc... ;

Mr Pruniaux demande aux élus d'être exigeants vis-à-vis des gendarmes en les sollicitant pour leur expertise dans le domaine sécuritaire et pour ne pas rester seuls face aux problèmes.

Mr Pierre Nicod indique qu'il existe un lieu d'échanges de substances illicites à proximité du lycée Xavier Marmier, bien connu mais jamais inquiété et demande s'il y a des moyens d'interventions.

Mr Pruniaux répond que cet état de fait ne relève pas de ses prérogatives mais qu'il soumettra le problème à la brigade concernée.

Mr Michel Gresset rappelle que des cambriolages avaient été commis dans plusieurs entreprises installées dans la ZAE à Bulle mais qu'aucun n'a eu lieu depuis la mise en service de l'éclairage public.

Mr Eric Liégeon demande si le manque de contact des jeunes recrues avec la population n'est pas lié à la rotation des effectifs.

Mr Pruniaux confirme cette analyse en soulignant que ce n'est pas la volonté de l'administration. Dans 10 ans, 30 % effectifs partiront en retraite donc la question de la proximité avec la population reste une priorité.

Les échanges terminés, Mr le Président remercie les intervenants qui quittent la réunion à 21 h.

2) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 NOVEMBRE 2018

Mr le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le compte rendu du précédent conseil communautaire. Sans observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3) - ADMINISTRATION GENERALE

3.1. Présentation des deux nouveaux collaborateurs, Vincent Bertus et Pascal Marguet

Après leur avoir souhaité la bienvenue, Mr le Président leur donne la parole.

Mr Vincent Bertus se présente en indiquant qu'il est le nouveau conservateur de la Réserve Naturelle Régionale de Frasne – Bouverans et de la Seigne des Barbouillons (Mignovillard) depuis le 16 novembre dernier.

Il a passé 10 ans en Guyane où il a été technicien dans une réserve naturelle et a remplacé occasionnellement le conservateur suite à un important turn over. Il est assermenté depuis 2016 et a beaucoup d'expérience en matière de police de l'environnement, de par le braconnage important d'espèces protégées en Guyane.

Il assure la gestion administrative des RNR et travaille sur le plan de gestion de 5 ans pour le mener à bien tout en gérant le budget (suivi scientifique, protection et animation du site, surveillance).

En résumé travailler dans une RNR c'est : protéger, gérer, sensibiliser.

Son temps de travail se répartit entre la CFD à 75 % et le SMMAHD à 25 %. Il assure désormais les missions affectées jusque-là à Laurence Lyonnais et Geneviève Magnon.

Mr Pascal Marguet se présente à son tour en rappelant qu'il remplace Mr Manoël Colle depuis le 3 décembre. Il a une formation universitaire en microbiologie du sol et des eaux. Il a précédemment travaillé pour des collectivités territoriales, une association des communes forestières puis à la communauté de communes du Grand Pontarlier au service Eau et Assainissement où il a structuré le travail d'une équipe de 2 agents, ce qui lui a apporté les connaissances en matière d'eau potable.

Tous deux se disent satisfaits d'avoir intégré la CFD.

Mr le Président les remercie en leur souhaitant une bonne continuation.

3.2. Définition des actions d'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales. (délibération n° 91)

Mr le Président rappelle la délibération CFD du 19.12.2017 qui a défini l'intérêt communautaire (IC) pour compléter les nouveaux statuts, dont l'IC pour les actions relatives globalement à la politique locale du commerce + soutien aux activités commerciales. :

Extrait de la délibération du 19.12.2017 :

« Pour les compétences obligatoires :

*Relèvent de l'intérêt communautaire les actions suivantes de la « **politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire** » :*

- *Les ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et le Commerce). Restera de compétence communale le soutien spécifique aux commerces de proximité ainsi qu'aux artisans d'art. »*

En référence à un texte récent, toutes les actions seront considérées comme de compétence communautaire à défaut d'une définition individualisée avant le 31.12.2018 de ce qui concerne

- *point n° 1* : la politique locale du commerce,
- puis
- *point n° 2* : soutien aux activités commerciales,

Délibération : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés acceptent la définition de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce d'une part, et du soutien aux activités commerciales d'autre part, comme déclinée ci-dessous.

- **Politique locale du commerce :**

- ✚ ORAC (*Opérations de Restructuration de l'Artisanat et le Commerce*),
- ✚ Observatoire des dynamiques commerciales,
- ✚ Elaboration d'une charte ou schéma de développement commercial,
- ✚ Expression d'avis communautaire avant la tenue d'une CDAC (*Commission Départementale d'Aménagement Commercial*),
- ✚ Tenue d'un débat avant l'implantation d'un nouveau centre commercial,
- ✚ Organisation de conférences sur la politique commerciale du territoire (pour ancrer le territoire CFD par rapport SCoT)
- ✚ Contribution, sur le territoire de la CFD, à un DAAC (dans la perspective du SCoT)

- **Soutien aux activités commerciales : item retenu**

- ✚ Opérations collectives dans le cadre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)

3.3. **Actualisation du pacte financier et fiscal entre la CFD et les communes** (*délibération n° 92*)

Mr le Président rappelle que par délibération du 5.3.2013, le conseil communautaire de la CFD a approuvé le Pacte Financier et Fiscal suite au passage à la FPU (*Fiscalité Professionnelle Unique*).

Une première actualisation a été validée par délibération du 24.11.2015 pour tenir compte d'une part, des évolutions réglementaires et budgétaires récentes ayant de fortes incidences financières et d'autre part de l'évolution des compétences,

Pour ces mêmes raisons, une deuxième actualisation a lieu d'être faite. Le document a été transmis aux élus communautaires.

Délibération : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuvent le Pacte Financier Fiscal sous les conditions présentées,
- autorisent Mr le Président à le signer, et le chargent d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision

Chaque commune devra délibérer.

4) - FINANCES

4.1. **Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019** (*délibération n° 93*)

Délibération : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorisent Mr le Président à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets primitifs de l'exercice 2018 comme indiqué ci-dessous :

budget	chapitre de dépenses	Crédits ouverts en 2018 (BP + DM + CRBP 2018)	Crédits 2019 dans la limite de 25 % des crédits 2018
Budget principal	20	299 407 €	74 800 €
	21	80 850 €	20 200 €
	23	84 000 €	21 000 €
Budget Assainissement	20	142 890 €	35 700 €
	21	262 686 €	65 600 €

5) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1. ZAE : réévaluation du prix de vente de la terre végétale (délibération n° 94)

Le président rappelle la délibération du 23 juin 2015 qui fixait le prix de vente du m³ de terre végétale située sur la ZAE intercommunale de Bulle à 8 € HT.

Compte-tenu du projet d'arasement de la butte et au vu du manque de demande, il est proposé de réévaluer ce prix et de le fixer à 5 € HT/ m³ à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les quantités de terres végétales vendues resteront dans les limites des besoins sur la ZAE (constructions des acquéreurs, aménagements paysagers du domaine public).

Délibération : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés fixent le prix à 5 € HT/ m³ à compter du 1^{er} janvier 2019.

6) - TOURISME

6.1. Information sur l'assemblée générale de constitution de l'office du tourisme

Mr Gérard Paulin rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier les différents offices du tourisme seront réunis en un seul office du Pays du Haut-Doubs dont le siège social est à Métabief.

3 élus et 3 socio-professionnels composent le Bureau présidé par Mr Sébastien Populaire, maire de Touillon Loutelet. Mrs Claude Courvoisier et René Emily sont respectivement vice-président et trésorier.

Le budget 2019 sera établi sur les bases de 2018, soit 1.1 M€ environ avec un déficit estimé à 50 000 €.

7) - ENFANCE-JEUNESSE-SOLIDARITÉ

7.1. Renouvellement de la convention de partenariat avec le Relais Petite Enfance (CCAS de Pontarlier), par avenant n° 14-2019 (délibération n° 95)

Mr le Président indique qu'une réunion de bilan a eu lieu avec Mme Franey Saillard et Laurence Lyonnais au service du Relais Petite Enfance à Pontarlier le 26 novembre dernier.

Il faut retenir comme information principale qu'il vaut mieux renvoyer les parents à la recherche d'une assistante maternelle vers les listes mises à jour par le Relais Petite Enfance plutôt que les listes de la PMI.

En ce qui concerne le renouvellement des agréments de la PMI aux assistantes maternelles, si ces dernières rencontrent des difficultés, elles sont invitées à contacter le Relais.

L'état de l'offre et de la demande est stable sur la CFD : 85 assistantes maternelles disponibles pour 110 agréées. On relève des situations tendues à Bannans, Bonnevaux, Boujailles et Bouverans (pas d'assistantes maternelles disponibles).

Les permanences du lundi matin à Frasne (tous les 15 jours à la médiathèque) sont inégalement fréquentées mais maintenir ce service paraît tout de même indispensable.

Les ateliers des petits ne semblent plus correspondre à la demande des assistantes maternelles qui ne se mobilisent pas pour venir. Le Relais a formulé une première proposition à 5 800 € qui a donc été revue à la baisse (**4 750 €**) avec l'idée de supprimer ces ateliers.

Pour rappel, le montant prévisionnel 2018 était de 5 600 € et le réalisé est de 5 200 €.

Délibération : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés décident :

- de renouveler le partenariat avec le CCAS de Pontarlier pour l'année 2019 qui inclut cette année un temps de professionnalisation à destination des assistantes maternelles
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 14 à la convention précitée,
- d'ouvrir les crédits au budget primitif 2019.

8) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

8.1. **Motion du Département du Doubs relative à l'augmentation des charges de fonctionnement du SDIS.**

Le document est joint en annexe.

8.2. **Calendrier prévisionnel 2019 des réunions de Bureau et de conseil communautaire**

Le calendrier est en joint en annexe.

Mr Xavier Vionnet indique que dans le cadre de l'étude du transfert des compétences Eau – Assainissement, Mr Jean-Michel Cochet a proposé de reprendre la main. Ainsi, de nouvelles réunions ont été arrêtées pour permettre une prise de décision d'ici le 31 mars.

⇒ 1^{ère} réunion avec la commission ad hoc et le Syndicat de Vau les Aigues : le 22 janvier à 18 h à la CFD.

Mr Pierre Nicod regrette qu'il faille payer cette prestation supplémentaire malgré le recrutement du cabinet d'études Artélia et du chargé de mission, ce que l'ensemble des élus confirment.

8.3. **Rappel de la cérémonie des vœux le 11 janvier à 19 h à Vaux et Chantegrue**

8.4. **ZAE : panneau sur le bâtiment de Ogelec :**

Mr Michel Gresset indique que le panneau lumineux est désormais éteint de 22 h à 6 h et que la luminosité a été réduite.

8.5. **14 juillet 2019**

Mr Guy Perrin explique que l'organisation des feux d'artifice prévus à Frasne sera impossible du fait de la fête de la tourbe à la même date.

En conséquence, les communes de Bannans et Frasne intervertiront leur tour d'organisation.

8.6. **Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit :**

A la demande du Syndicat, Mr Michel Gresset relaye deux informations :

Lors du dernier comité syndical du 23 novembre, les défaillances d'Orange ont été abordées quant à la maintenance de ses infrastructures : poteaux bois cassés, réseau public de fibres optiques cassés, câbles cuivre non arrimés, ouvrages souterrains sans dispositif de fermeture, problèmes de délais et d'efficacité d'interventions des sous-traitants, etc... La Présidente du Département et le Président du syndicat demandent de faire remonter les informations afin de constituer un dossier documenté.

Par ailleurs, des pratiques abusives au moment du raccordement à la fibre optique de nouveaux abonnés ont été relevées. Il est rappelé qu'en aucun cas, les clients ne doivent s'acquitter de la somme de 150 € demandée par les techniciens-raccordeurs. Si tel était encore le cas, l'information doit être transmise au syndicat.

8.7. **Nouveau cadencement du ramassage des ordures ménagères en 2019**

Rappel : le SMCOM a informé les usagers que les bacs verts seraient collectés 1 fois par mois et non plus 18 fois, dès le 1^{er} janvier prochain, sans baisser le coût du forfait. De nombreuses réactions ont été recensées dans la population.

Mr Eric Liégeon s'étonne que la décision n'ait pas été discutée au sein des EPCI membres du SMCOM, rappelant que la CFD exerce la compétence. Les usagers sont prêts à payer mais avec un service à la clé. Aujourd'hui, le service est diminué pour le même prix.

Mr le Président explique que 60 % des usagers présentent leur bac moins de 18 fois par an, avec une moyenne de 14 fois, ce qui provoque 60 % de mécontents. Il fallait donc tenir compte de cette situation en adaptant le service à 26 passages annuels au lieu de 52.

Par ailleurs, le marché de collecte a été passé à l'échelle des 4 communautés de communes voisines pour optimiser le coût.

2 solutions étaient possibles : soit les 18 levées incluses dans le forfait étaient maintenues avec une augmentation de la redevance, soit le nombre de levées étaient réduit à 12 pour maintenir le tarif 2018.

De l'avis général, il y a eu un déficit de communication et une baisse trop brutale de nombre de levées. Se pose également le problème des déchets qui ne peuvent être stockés tout un mois, sans provoquer des nuisances.

Mr Louis Girod : les usagers qui sous-utilisent le service pourraient demander des bacs plus petits.

Mr Michel Beauque insiste sur le mécontentement général des usagers et demande si le maintien de la fréquence est possible en été. Il propose que la CFD exprime une demande de réintroduire la tournée hebdomadaire à la belle saison pour trouver un consensus.

Cette question sera à nouveau évoquée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président lève la séance à 22 h 30 en souhaitant une belle fin d'année. Le verre de l'amitié est offert par la commune de Vaux et Chantegrue.

Le Président,
Claude DUSSOUILLEZ.

